



ÉVOLUTION DU PROGRAMME DES JEUX DU QUÉBEC

Adopté au conseil d'administration
24 novembre 2005

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
CALENDRIER DES FINALES	4
CHOIX DES MILIEUX HÔTES	6
FILTRAGE DES INTERVENANTS	9
PRÉVISION DE PARTICIPATION	10
CLASSEMENT DES RÉGIONS	11
CHOIX DES SPORTS	12
TABLE DE DÉVELOPEMENT SPORTIF	15

INTRODUCTION

Mise en contexte

Ce document se veut le produit d'une multitude de questionnements sur le programme des Jeux du Québec. Plusieurs aspects du programme ont été révisés afin de refléter les nouvelles réalités et de répondre aux aspirations des différents partenaires qui œuvrent tant aux niveaux régional que provincial.

Les recommandations facilitent l'atteinte des objectifs des Jeux du Québec qui n'ont pas été remis en question à l'occasion de cette révision. Les recommandations ont pour objet d'assurer la pérennité du programme et s'appuient sur les prémisses suivantes :

- Répondre aux objectifs du programme des Jeux du Québec
- Centrer les décisions sur l'athlète
- Répondre aux différents besoins des partenaires

Mission des Jeux du Québec

Les Jeux du Québec sont un programme sportif multidisciplinaire axé sur la compétition au sens des quatre composantes de la pratique sportive (initiation, récréation, compétition et haut niveau). Le programme avec un volet régional et un volet national est un des moyens qui favorise le développement de l'athlète.

Les Jeux du Québec régionaux visent la participation du plus grand nombre d'athlètes et de sports et la Finale vise le cheminement de l'athlète vers l'excellence.

Objectifs du programme

- Favoriser la participation du plus grand nombre de jeunes et de sports aux Jeux du Québec régionaux.
- Promouvoir la pratique sportive dans un cadre sécuritaire.
- Soutenir le développement du sport en région.
- Contribuer au développement de l'athlète engagé dans la poursuite de l'excellence.
- Contribuer au développement du personnel d'encadrement (officiels et entraîneurs).



CALENDRIER DES FINALES

Mise en contexte

Les Finales des Jeux du Québec se tiennent à l'hiver et à l'été aux années impaires. Pour différentes raisons qui seront énoncées, le calendrier devrait être révisé afin d'en tirer certains avantages.

Analyse

Les Finales des Jeux du Québec sont le point culminant et une finalité qui crée un engouement pour la pratique sportive des athlètes. Leur tenue requiert de nombreuses ressources et une intervention de tous les partenaires du programme des Jeux du Québec.

Le fait de tenir les éditions d'été et d'hiver à la même année civile offre la Finale des Jeux au grand public à tous les deux ans. Ce phénomène entraîne une période creuse en visibilité car le programme reçoit très peu de couverture médiatique pendant les années paires. Les commanditaires actuels et potentiels le perçoivent comme un manque de continuité.

Comme la sélection des milieux hôtes se fait simultanément pour les deux éditions d'une même année, les milieux désireux de recevoir une Finale des Jeux du Québec doivent faire un choix entre les Jeux d'été ou d'hiver. Ce choix se fait selon les infrastructures sportives de la région. Dans certains cas, un milieu pourrait posséder les installations sportives pour tenir tant une Finale d'été que d'hiver. Avec le calendrier actuel et une sélection simultanée, cette localité ne peut déposer sa candidature pour la Finale d'été si elle n'a pas été retenue à l'hiver. Le fait d'avoir à attendre deux ans avant de déposer une autre candidature peut démobiliser un milieu qui avait rassemblé les conditions de succès.

Un autre élément qui nous semble essentiel est la venue au Québec des Jeux du Canada à l'été 2013. Comme cette compétition d'envergure se tient habituellement aux mêmes dates que la Finale des Jeux du Québec, plusieurs problèmes pourraient survenir, principalement au niveau du financement tant public que privé.

Orientations

Modifier le calendrier des Finales des Jeux du Québec afin que celles-ci se tiennent **à chaque année civile** en alternant l'hiver et l'été à compter de la Finale d'hiver 2009.

Calendrier révisé

Hiver 2007

Été 2007

Hiver 2009

Été 2010

Hiver 2011

Été 2012

Hiver 2013

Été 2014



Une fois la période de transition terminée, 2 Finales des Jeux du Québec auraient lieu dans une même année financière du Gouvernement du Québec. Nous croyons que les avantages dépassent largement cet inconvénient qui peut être réglé par des écritures comptables.

Pour les sports d'hiver, le calendrier proposé n'a pas d'incidence car les Finales d'hiver se tiendraient toujours aux années impaires. Par contre, nous sommes conscients que cette proposition aura un impact plus significatif pour les sports d'été eu égard au développement des athlètes qui aspiraient à la Finale comme une étape de développement. Nous croyons qu'avec un délai de plus de trois ans, ces fédérations peuvent s'adapter à la nouvelle séquence.



CHOIX DES MILIEUX HÔTES

Mise en contexte

Depuis 1970, Sports-Québec confie à des milieux hôtes l'organisation des Finales des Jeux du Québec. Sous forme de concours, le processus du choix des milieux hôtes des Finales doit être révisé afin de répondre aux nouvelles réalités municipales et sportives.

Les besoins de mise à niveau des infrastructures sportives et les fusions municipales ont entraîné de nouvelles motivations pour les milieux hôtes à déposer leur candidature.

Pour ces raisons, le processus et les critères de sélection ont été révisés pour la Finale d'hiver 2009. Avec la tenue des Finales à chaque année civile, Sports-Québec sélectionnera un milieu hôte à chaque année. Voici le calendrier proposé :

<u>Sélection</u>	<u>Finale</u>
Automne 2006	Hiver 2009
Automne 2007	Été 2010
Automne 2008	Hiver 2011

Analyse

Afin de permettre aux milieux hôtes de déposer leur candidature au moment où les conditions de succès sont rassemblées, la sélection doit se faire sous forme de concours pour chacune des Finales. Nous sommes d'avis que le principe de concours crée une saine concurrence qui permet une plus grande mobilisation des milieux candidats.

Conditions de succès pour le milieu hôte d'une Finale des Jeux

- Respect des normes de référence en matière d'infrastructures d'accueil (plateaux sportifs, transport, hébergement, alimentation, etc.), telles que définies dans le cahier de charge.
- Mobilisation du milieu.
- Capacité de financement du milieu hôte.
- Antécédents événementiels et sportifs du milieu hôte.

Sports-Québec devra donc choisir la candidature regroupant le plus de conditions de succès, afin de maintenir une équité régionale et l'accessibilité à toutes les régions du Québec. Dans ce sens, il est fondamental de ne pas lier le choix d'un milieu hôte à sa situation géographique.

Comme la sélection des milieux hôtes se fait simultanément pour les deux éditions d'une même année, les milieux désireux de recevoir une Finale des Jeux du Québec doivent faire un choix entre les Jeux d'été ou d'hiver. Ce choix se fera selon les infrastructures sportives de la région. Dans certains cas, un milieu pourrait posséder les installations sportives pour tenir tant une Finale d'été que d'hiver. Avec le calendrier actuel et une sélection simultanée, cette localité ne peut déposer sa candidature pour la Finale d'été si elle n'a pas été retenue à l'hiver. Le fait d'avoir à attendre deux ans avant de déposer une autre candidature pourrait démobiliser un milieu qui avait rassemblé les conditions de succès.

Orientations

Pour être admissible, la taille minimale d'une municipalité ou d'un groupe de municipalités devrait passer de 10 000 à 15 000 habitants.

La composition du jury de sélection devra être faite selon des critères définis préalablement et les membres de ce jury devront souscrire à un code d'éthique.

Afin de laisser plus de temps aux municipalités entre la rencontre d'information et la date de dépôt des candidatures, l'échéancier sera devancé.

Sports-Québec devra être plus opportuniste afin d'intéresser davantage de candidatures, spécialement pour les éditions d'hiver. Une meilleure visibilité au sein des regroupements municipaux tels que l'AQLM, l'UMQ et la FMQ est un des moyens à être exploités.

Par un cahier de charge contenant des informations très précises, les attentes de Sports-Québec envers les milieux candidats devront être bien définies. Afin de maintenir une transparence dans la sélection des milieux hôtes, les critères de sélection ainsi que leur pondération devront faire partie du cahier de charge. Ce cahier devra également présenter des normes d'accueil et des données techniques précises concernant les sites de compétition.

Des restrictions devraient être mises en place afin d'éviter une surenchère inutile dans le format de présentation des candidatures (vidéo, documentation superflue, etc.).

Le dévoilement des milieux hôtes des Finales des Jeux du Québec devrait être un événement public et médiatisé. Cet événement a un potentiel d'intérêt journalistique et public.

Afin de maintenir l'intérêt des milieux à recevoir une Finale des Jeux, Sports-Québec devra donner un « feedback » bien documenté aux candidatures non retenues en faisant bien ressortir les éléments qui sont à améliorer pour un prochain concours.

Afin de couvrir les frais liés à l'étude des candidatures préliminaires (visite technique), des frais de candidature non remboursables de 2 000 \$ seront exigés des milieux requérants.

Une visite technique obligatoire devra être ajoutée formellement au processus. Cette étape supplémentaire servira à valider le respect des normes en matière de capacité d'accueil et de conformité des plateaux sportifs.

La rencontre des milieux ayant démontré un intérêt devra avoir une vocation de formation et devra être obligatoire pour le dépôt d'une candidature.

Afin d'assurer une équité régionale et d'obtenir les candidatures regroupant le plus de conditions de succès, les frais de transport ne devraient pas avoir une influence sur le choix des milieux hôtes.

Comme les services offerts par Sports-Québec aux comités organisateurs sont de plus nombreux et demandent un soutien spécialisé (ex : Logiciel Web des Jeux, accréditation), la redevance payable par le milieu pour l'obtention des droits de la Finale des Jeux du Québec passera de 35 000 \$ à 50 000 \$.



Critères d'admissibilité pour un milieu hôte

- Être une municipalité, regroupement de municipalités ou une MRC.
- Avoir une population de plus 15 000 habitants.
- Respecter les dates prescrites pour déposer une candidature.
- Déposer une résolution d'intention de l'entité municipale.

Révision des critères de sélection

Les critères de sélection doivent être bonifiés en tenant compte des éléments suivants :

- Les retombées sportives et économiques.
- La distinction par rapport aux autres candidatures.
- Les objectifs du milieu à déposer sa candidature.
- Les legs du milieu hôte.

Diffusion de l'information

Voici les directives prescrites pour la diffusion de l'information relative aux critères de sélection et la diffusion des résultats :

- Les critères de sélection avec pondération, seront diffusés aux milieux candidats dans le cahier de charge.
- Le pointage des membres du jury doit rester confidentiel. Cette information sera connue uniquement des membres du jury et du scrutateur qui n'a pas droit de vote.
- Chaque milieu recevra de Sports-Québec une évaluation écrite de la candidature, incluant le pointage final. Cette évaluation sera remise au président du comité de mise en candidature.
- Le classement des candidatures est confidentiel et ne sera pas diffusé.

Révision du processus

Le comité recommande que le processus de sélection soit révisé de façon statutaire à tous les 4 ans, donc après la sélection des Finales de 2009 et 2013.



FILTRAGE DES INTERVENANTS

Mise en contexte

Le comportement éthique des intervenants est un sujet auquel nous devons être très sensibles en tant qu'organisation. De plus en plus de cas médiatisés nous rappellent que le bien-être des athlètes doit être au centre de nos préoccupations, spécialement dans le milieu sportif où la nature de l'encadrement peut laisser place à des comportements inappropriés.

En tant que chef de file du milieu sportif, Sports-Québec insiste sur la mise en place de moyens afin d'assurer l'intégrité des personnes oeuvrant au sein du programme des Jeux du Québec.

Analyse

Les mandats d'encadrement et de services aux athlètes sont consentis aux URLS (missionnaires et accompagnateurs) et aux comités organisateurs des Finales (COFJQ) par Sports-Québec via des protocoles d'entente. Sports-Québec désire obtenir un engagement formel de ses partenaires à l'égard du filtrage des intervenants qu'ils recrutent.

Avec une sensibilisation soutenue et l'avancement des services offerts par les corps policiers en matière de filtrage, nous avons la conviction que cette mesure doit être obligatoire pour toutes personnes intervenant auprès des athlètes.

Orientations

Rendre le filtrage des intervenants obligatoire par les URLS et les COFJQ en incluant cette responsabilité aux protocoles d'entente 2006-2008.

Sports-Québec devra également mettre en place des moyens de contrôle afin d'assurer le respect de ce mécanisme.

Pour éviter le filtrage multiple d'un intervenant pour différentes compétitions, Sports-Québec pourrait reconnaître un système de filtrage déjà mis en place par un mandataire et effectué par un corps policier reconnu.

PRÉVISION DE PARTICIPATION

Mise en contexte

Afin de mettre en place les services aux athlètes pendant leur séjour, les COFJQ doivent travailler avec des prévisions de participation. Par services aux athlètes, nous entendons l'alimentation, l'hébergement, le transport local, l'habillement, etc. Tous ces services sont offerts par le COFJQ et demandent des ressources financières considérables.

Le nombre d'athlètes réel n'étant connu que quelques semaines avant la Finale, la précision des prévisions de participation est un élément clé qui est fixé par les URLS selon le nombre d'athlètes qualifiés aux Jeux régionaux.

Analyse

Antérieurement, le manque de précision des prévisions de participation a causé des pertes parfois inutiles aux COFJQ. Cette prévision est sujette à plusieurs fluctuations et peut être difficile à fixer de façon précise. Nous sommes aussi conscients que le passé dans une région n'est pas nécessairement garant du futur pour ce qui de la participation aux Jeux régionaux.

Parmi les services aux athlètes, les articles promotionnels (habillement des athlètes et sacs à dos) sont ceux qui causent le plus de pertes car ces items ne peuvent être réutilisés à d'autres fins.

Comme ce sont les régions qui déterminent les prévisions de participation et que les frais sont assumés par les COFJQ, nous sommes d'avis que le risque doit être partagé entre les URLS et le COFJQ.

Orientations

Pour les articles promotionnels remis aux athlètes, le premier 5 % d'écart entre la prévision et la participation réelle soit assumé par le COFJQ. Au-delà de ce seuil, les frais seront assumés par l'URLS.



CLASSEMENT DES RÉGIONS

Mise en contexte

Depuis 1980, tant les régions des Jeux du Québec que les médias diffusent un classement des médailles qui ne reflète pas tout à fait l'effort collectif d'une délégation lors d'une Finale des Jeux du Québec.

Sports-Québec souhaite réintégrer au programme des Jeux du Québec un classement général des régions lors des Finales. La région ayant cumulé le maximum de points au terme des deux blocs de compétition recevrait le « drapeau des Jeux ». De plus, pour bonifier ce classement des régions, nous désirons introduire un processus pour reconnaître la région s'étant le plus améliorée par rapport à son classement antérieur. Ce projet est une valeur ajoutée aux bannières d'excellence de chacun des sports de la Finale.

L'objectif est de présenter à la grande Famille des Jeux du Québec et au grand public un classement reflétant l'effort, la performance et l'amélioration des délégations lors des Finales. Le classement général stimulerait davantage le concept de délégation. Pour l'athlète, il ne s'agit pas seulement de sa performance personnelle mais aussi de contribuer à améliorer le classement de sa région.

Chaque performance d'une région dans un sport permet à celle-ci d'accumuler des points pour le classement des régions. Ex : une délégation qui termine 1^{ière} au classement d'un sport marque 19 points, 2^e marque 18 points, etc. La région absente dans un sport ne cumule aucun point.

Afin de stimuler le développement des régions, la délégation qui aurait amélioré le plus son pointage par rapport à la Finale antérieure serait émulée d'une façon qui reste à déterminer.

Analyse

Le nombre de médailles récoltées par une région n'est pas le reflet réel de sa performance à la Finale des Jeux du Québec (ex : Certains sports ont beaucoup d'épreuves donc plusieurs médailles).

Le classement par pointage est une formule plus juste et équitable pour toutes les régions. Une région qui termine au bas du classement des médailles pourrait gagner plusieurs rangs en appliquant la formule d'un classement des régions.

Ce classement devient un élément de motivation supplémentaire pour l'athlète, sachant que sa performance est significative non seulement dans son sport, mais aussi pour sa région. Ce système permettra également aux régions de mieux comparer leurs propres performances par rapport aux Finales antérieures.

De ce fait, chaque gain d'une place dans le classement par sport améliorera le résultat d'une délégation au classement général. Plusieurs régions ont manifesté leur intérêt à la mise en place d'un tel classement. Ce type de classement est aussi utilisé dans plusieurs grands Jeux tels que les Jeux du Canada.

Orientations

Mettre en place et diffuser le classement général des régions aux Finales des Jeux du Québec et ce à compter de la Finale d'hiver 2007.



Depuis quelques années et principalement durant le cycle des Finales des Jeux du Québec hiver et été 2005, nous avons rencontré plusieurs problématiques entourant la gestion des critères du choix des sports qui ont suscité de nombreux questionnements. En ce sens, il nous apparaît incontournable de réviser notre méthode de sélection des sports aux Finales des Jeux du Québec afin qu'elle réponde mieux aux objectifs du programme.

Une problématique est associée à la gestion des critères « OUI/NON ». Ces critères forcent une application rigide et manquent de nuances. De bons exemples sont les critères des grands Jeux ou le critère de participation de 60 %.

Le nombre de sports et la participation aux Finales ne cessent d'augmenter. Les limites budgétaires de Sports-Québec et des COFJQ exigent de fixer un maximum de participation.

Analyse

Il est essentiel d'établir une plus grande cohérence entre les critères de sélection des disciplines et les plans de développement de l'excellence des fédérations sportives déposés au SLS.

Le critère de 12 régions, de « type OUI/NON », ne permet aucune marge de manœuvre à une fédération qui se retrouve à la limite des 12 régions et qui vivrait des défis majeurs. Exemple, un club qui perd son entraîneur. Ce sport a-t-il moins sa place aux Jeux parce qu'il se retrouve maintenant à 11 régions ?

Le critère de 12 régions est limitatif pour une fédération qui vit des contraintes reliées à la nature de son sport rendant difficile l'atteinte de 12 régions (ex. : infrastructures sportives conformes en régions). Cela pourrait d'ailleurs influencer l'atteinte d'un certain nombre de régions pour être sélectionnées aux Jeux du Québec. (Ex : le cas du plongeon et les infrastructures sportives).

Le processus actuel du choix des sports ne permet pas de contrôler le nombre d'athlètes et de sports au programme des Finales des Jeux Québec et donc de confirmer aux milieux hôtes potentiels un nombre d'athlètes maximum.

La façon de faire actuelle ne donne pas à Sports-Québec un droit de réserve quant à l'application ou la gestion des critères et quant aux conséquences du non-respect de ceux-ci. Les fédérations devront également maintenir ces critères tout au long du cycle d'une Finale.

Quel est le niveau de développement d'un sport sur la scène canadienne? Au-delà de valider l'existence d'un championnat canadien reconnu, il serait pertinent de considérer la performance d'un sport sur la scène canadienne. Quelle chance auront les athlètes des Jeux du Québec de percer sur la scène canadienne?

La justification de la place du programme des Jeux du Québec dans le plan et incidemment dans le modèle de développement de l'athlète devra être évaluée. Le simple fait de faire mention du programme des Jeux du Québec dans le plan ne devrait pas être suffisant.



Pour répondre aux défis que représentent la préparation d'un dossier de candidature, la sélection d'un milieu hôte ainsi que l'organisation d'une Finale des Jeux du Québec, il est impératif de déterminer un nombre maximum d'athlètes par Finale d'hiver et d'été. Pour ce faire, l'identification d'un contingent pour chaque sport nous permettra d'établir un nombre viable d'athlètes pour les prochains COFJQ. Il demeure fondamental de faire la sélection des sports avant la sélection des milieux hôtes des Finales.

Orientations

Mettre en place un processus du choix des sports pour les Finales des Jeux du Québec permettant de classer les sports et de fixer un maximum de participation. Les sports seront sélectionnés selon leur rang jusqu'à un maximum de participants préétabli. Cette proposition sera applicable à compter de la sélection des sports d'hiver 2009.

Le maximum d'athlètes proposé par Finale hiver et été a été fixé en fonction de la participation aux Finales de 2005 :

Hiver 2005 =	3018	Proposition hiver 2009	= 3000
Été 2005 =	3851	Proposition été 2010	= 3700

Les tailles minimales et maximales (idéales) des contingents pour chaque sport seront déterminées dans le questionnaire que les fédérations sportives devront compléter afin d'être acceptées au programme des Jeux du Québec pour les Finales Hiver 2009 et Été 2010. De plus, les fédérations sportives devront aussi indiquer les épreuves qu'elles proposent pour chacune des catégories suggérées. Ces données nous permettront de faire une relation entre le nombre d'athlètes total et le choix des sports.

L'acceptation d'un sport et la taille de son contingent ne signifient pas nécessairement l'acceptation de toutes les épreuves proposées par la fédération sportive. Le comité du choix des sports se réserve le droit d'imposer la taille du contingent et le nombre d'épreuves pour chaque sport.

Modalités de sélection des sports

Les sports seront sélectionnés en fonction du pointage qu'ils obtiendront et incidemment de leur rang dans le classement.

Les sports seront sélectionnés jusqu'à l'atteinte du nombre maximal d'athlètes fixé par la Commission des Jeux du Québec pour les Finales d'hiver et d'été, suite à l'analyse de leur dossier de candidature.

L'identification avec précision, par les fédérations sportives, de leur contingent minimal et maximal (idéal) est essentiel pour que le processus de sélection des sports au programme soit le plus équitable possible pour tous.

Respect des critères et des ententes

Les sports sélectionnés pour les Jeux devront en tout temps respecter les critères d'admissibilité et aussi respecter les termes du protocole d'entente intervenu entre Sports-Québec et la fédération sportive. Sports-Québec se réserve le droit d'imposer des sanctions à un sport qui ne respecte pas ses obligations et ultimement d'expulser celui-ci.



Critères du choix des sports - hiver 2009

Pré-requis	La fédération de régie doit posséder un plan pluriannuel de développement de l'excellence sportive dans lequel le modèle de développement de l'athlète intègre et justifie la place du programme des Jeux du Québec. Être membre de Sports-Québec.
1- Développement excellence (25 %)	Justification de la Finale des Jeux du Québec dans le modèle de développement de l'athlète de la fédération sportive et des catégories ciblées en relation avec leur plan d'excellence déposé au SLS.
2- Participation (50 %)	Participation antérieure au programme des Jeux du Québec. Sports au programme : $\frac{\text{Participation Finale précédente}}{\text{Contingent x 19 régions}} = \text{\%}$ Nouveaux sports : $\frac{\text{Nbr. régions actives}}{19 \text{ régions}} = \text{\%}$
3- Performance sur la scène canadienne (15 %)	Performance de ce sport sur la scène canadienne. Les données sont colligées par le SLS.
4- Débouchés du sport sur un des grands Jeux sportifs (10 %)	Jeux Olympiques 5 % Jeux du Canada 5 %



TABLE DE DÉVELOPPEMENT SPORTIF

Mise en contexte

Depuis plusieurs années, Sports-Québec offre de façon bi-annuelle, une opportunité d'échange sur le programme des Jeux du Québec. Mieux connue sous le vocable *Table des Jeux du Québec*, il s'agit d'une bonne occasion pour les responsables des Jeux du Québec des URLS et des fédérations sportives de recevoir de l'information tant au niveau régional que provincial.

Analyse

Les Jeux du Québec sont fréquemment un prétexte pour amener les fédérations sportives et les responsables régionaux des Jeux du Québec à travailler et à partager des dossiers communs de développement sportif. À cet égard et en réponse aux besoins exprimés par les participants, le contenu s'est diversifié et couvre un éventail plus large que le programme des Jeux du Québec. Tout en maintenant les discussions à un niveau opérationnel et consultatif, Sports-Québec souhaite discuter de développement sportif dans le cadre de cette table de concertation.

Cette nouvelle approche permettra aux différents participants une plus grande acquisition de connaissance et par le fait même une meilleure vue d'ensemble du développement sportif au Québec. Même si le programme des Jeux du Québec demeure un élément incontournable de cette Table, nous sommes d'avis qu'elle aurait avantage à élargir ses objectifs.

Orientations

La *Table des Jeux du Québec* sera maintenant connue sous le nom de *Table de développement sportif* et aura les objectifs suivants :

- Fournir une occasion d'échange des coordonnateurs sportifs régionaux entre eux ainsi qu'avec les répondants des fédérations sportives.
- Offrir une occasion d'échanger collectivement tant au niveau des Jeux régionaux que des Finales des Jeux du Québec.
- Offrir une occasion de concertation des intervenants sur le développement sportif dans son ensemble.

Les organismes invités à cette Table tels les fédérations sportives, les comités organisateurs des Finales et les URLS pourront déléguer des représentants selon les points à l'ordre du jour.

